

Conseil Municipal du 29 avril 2008

Le vingt-neuf avril deux mille huit, à dix-huit heures vingt, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Régis BLANQUART, Gilbert DECOODT, Christophe DEGOY, José DELAMARE, Marie-Christine DUPUIS, Benjamin GOULEY, Michel LASCROUX, Pierre LEBLOND, Béatrice MARIE, Catherine OSSENT, Sylvaine SANTO.

Secrétaire de séance : José DELAMARE.

Absents excusés : Annabel BEAUPIED, Laurent LEBLOND, Jean-Michel MAZIER.

Bernard JEANNE transmet le faire part de mariage de Virginie VIEUXBLED et de Mathieu CHERON le 21 juin prochain.

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que la délibération du Conseil municipal du 31 mars 2008, adoptant les taux d'imposition 2008 doit être annulée. En effet, compte tenu des règles de lien, le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus que le taux de taxe d'habitation.

De ce fait, Bernard JEANNE propose de voter les taux d'imposition suivants :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
Vu la loi de finances,
Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2008,
Vu l'avis de la Commission des finances du 18 mars 2008,
Vu le courrier de la Préfecture en date du 17 avril 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2008 comme suit :

	Taux N-1	Taux 2008	Variation	Bases	Produit
- Foncier non bâti :	48,88 %	49,48 %	1,20 %	16 800	8 313 €
- Foncier bâti :	26,20 %	26,58 %	1,45 %	520 900	138 455 €
- Habitation :	10,59 %	10,72 %	1,20 %	751 400	80 550 €
				TOTAL	227 318 €

2. DEMANDE DE SUBVENTION

Travaux dans le groupe scolaire :

Bernard JEANNE propose au Conseil municipal de solliciter le Département ainsi que l'Etat au titre de la D.G.E. afin d'obtenir une subvention au taux le plus haut possible pour les travaux de mise aux normes de sécurité incendie de la cantine scolaire.

Ces travaux sont préconisés par un organisme de contrôle.

Le montant estimatif des travaux s'élèverait à 6 865,70 euros H.T..

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. DÉLÉGUÉS

Nomination d'un représentant pour les handicapés au sein du CCAS : Marie-Christine DUPUIS.

- Suspension de séance -
- Reprise de séance -

CALENDRIER :

Longskate les 1^{er}, 2, 3 et 4 mai

Cérémonie du 8 Mai à 11h

Repas de quartier du Chêne-Henry le 1^{er} mai

Repas des Anciens le 10 mai

Course de la Ronce le 17 mai

Repas de quartier closeau – rue des 3 fermes – une partie de la rue de Bimare le 8 juin

Kermesse des écoles le 14 juin

La séance est levée à 18h 40
